

## CONCERTATION EDF – CONSTRUCTION DE LA CENTRALE DU LARIVOT

REUNION PUBLIQUE DU 21 JUIN 2018 – Royal Amazonia

---

**Introduction par Thierry MAQUAIRE – modérateur.**

**Présentation par Emile DESSE - Chef de projet EDF PEI :** contexte et organisation de la concertation, rôle du garant, qui est EDF PEI

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI :** PPE et besoins du système électrique

### QUESTIONS-REPONSES : Les besoins du système électrique

---

**Michel DUBOILLÉ – élu de la mairie de Matoury :** J'ai bien lu votre présentation, mais à mon sens il manque un certain nombre d'éléments. La centrale de Dégrad-des-Cannes aurait dû être remplacée depuis 2007. On voit bien que malheureusement en Guyane, les moyens de production énergétiques, comme d'autres, sont remplacés quand vraiment tout s'écroule, tout s'effondre. Ce qui justifie d'ailleurs les contrats que vous avez pour que votre nouvelle centrale soit mise en service. On verra qu'il y a d'autres problèmes, notamment environnementaux, mais il n'en demeure pas moins que les moyens qui sont mis en œuvre généralement sont toujours problématiques parce qu'ils sont non respectueux de nos besoins.

Je crois que la CRE - Commission de régulation de l'énergie – a fait un certain nombre d'observations sur le fait que les moyens de remplacement énergétique en cas de défaillance sont absents de la programmation. Quelque part j'aurais aimé savoir comment vous pensez compenser, au cas où il y aurait un problème. Avez-vous l'intention de nous présenter les moyens de remplacement, en sachant que la CRE en février 2017 dit que les moyens solaires ne peuvent pas être utilisés avec des batteries permettant de conserver l'énergie indéfiniment ?

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI :** Pouvez-vous être plus clair dans votre question ?

**Michel DUBOILLÉ – élu de la mairie de Matoury :** Quels sont les moyens que vous comptez mettre en parallèle pour supprimer la défaillance ? Qui représentent dans les recommandations de la CRE !

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI :** Je ne vois pas le rapport de la CRE auquel vous faites référence.

**Michel DUBOILLÉ – élu de la mairie de Matoury :** Celui de février 2017 ;

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI :** Nous ce qu'on a constaté c'est que le territoire a besoin de 160 MW de puissance garantie. 160 MW qui vont être fournis par les 120 MW de la nouvelle centrale et 40 MW de biomasse. Aujourd'hui, pour nous il n'y a pas de défaillance qui sont prévisibles puisque au regard de ce qui est prévu par la PPE on répond à la demande.

Sur le point de défaillance de la CRE, à moins que vous précisiez exactement ce que dit la CRE, avec les moyens prévus dans la PPE on va couvrir l'équilibre offre-demande.

**Arthur LAUNEAU – Ancrage Guyane:** J'ai deux questions : l'une est un petit point de détails sur le principe même de l'installation de la centrale. Vous nous invoquez ce qui est dit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, la croissance démographique sur tout le département,

pour justifier la nécessité d'une centrale qui va offrir une quantité importante de puissance garantie. Or la croissance démographique va impacter davantage que la zone qui est couverte actuellement par la ligne du Littoral. La croissance démographique ne va pas s'arrêter à Apatou, elle va aussi impacter Grand Santi, Awala et jusqu'à Maripasoula.

Est-ce que la centrale n'est pas surdimensionnée par rapport aux besoins effectifs des personnes qui vont être en mesure de pouvoir utiliser l'électricité produite par la centrale du Larivot ?

Bien que la puissance garantie offerte soit supérieure à la mise en service de la centrale du Larivot par rapport à aujourd'hui, est-ce que cela permettra de mettre fin aux coupures d'électricité qui ont lieu régulièrement en Guyane ?

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI :** Alors je vais commencer par la deuxième question. Alors vous venez de faire référence à ce que nous on appelle dans notre jargon de technicien la qualité de fourniture. Et donc, moins vous avez de coupures et meilleure la qualité de fourniture sera. Dans cette qualité de fourniture il y a deux aspects : il y a les problématiques de réseau et les problématiques de production. Ce soir, nous évoquons le point des problématiques de production. Avec la nouvelle centrale du Larivot, qui va bénéficier des meilleures techniques disponibles, on va minimiser très fortement ces coupures. Contrairement à la centrale actuelle, Dégrad-des-Cannes, qui a plus de 40 ans d'existence, on va gagner côté production par ce qu'on appelle une disponibilité et ça va se traduire par une meilleure qualité de fourniture.

Sur le deuxième point, vous avez fait référence à des systèmes électriques isolés, par exemple Maripasoula ... c'est un autre aspect, parce que là on parle du système électrique du littoral. Sur les communes de l'intérieur ce sont des systèmes électriques isolés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas raccordés par les lignes à haute tension du littoral et donc là c'est autre chose. C'est un système non-interconnecté, au sein des systèmes non-interconnectés de la Guyane. Puisqu'en fait, si je prends l'exemple de Saint-Georges ou de Maripasoula, il y a des moyens de production et il faut qu'à tout moment dans ces communes qu'il y ait un équilibre de la production avec la consommation.

Dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, il y a tout un chantier qui est lancé qui s'appelle la transition énergétique des communes de l'intérieur. L'objectif est d'insérer l'énergie renouvelable dans ces systèmes isolés qui aujourd'hui sont à quasiment 98% sur des moyens thermiques, ce qui pose beaucoup de soucis pour nous notamment dans l'alimentation en combustible.

Donc, il y a tout un travail sur ces communes de l'intérieur pour injecter de l'énergie renouvelable, pour justement travailler sur cet équilibre offre-demande et sur le fait qu'il y ait de moins en moins de moyens thermiques dans ces communes.

**Arthur LAUNEAU – Ancrage Guyane:** Ce n'est pas ma question.

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI :** Vous avez fait référence aux communes de l'intérieur, c'est pour cela que je vous ai donné cette réponse.

**Arthur LAUNEAU – Ancrage Guyane:** Oui, évidemment. Sur les systèmes indépendants de l'intérieur, effectivement je connais la situation. Ma question c'est le décalage entre la prévision de production de la centrale du Larivot qui est calculé à partir de la croissance démographique prévisionnelle de la PPE, qui est la croissance prévue de tout le département et pas seulement de la frange littorale qui est elle connectée à la ligne du littoral.

Donc ma question : est-ce que la centrale du Larivot n'a pas été surdimensionnée ? Est-ce qu'il ne va pas y avoir des consommations trop importantes de carburant pour une électricité qui ne sera pas

consommée ? Parce que la croissance démographique qui sous-tend le projet, finalement, ne profitera pas de l'électricité produite.

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI :** La démographie c'est une des hypothèses. Il n'y a pas que celle-là, il y a des paramètres macroéconomiques, il y a le taux d'équipement des ménages, il y a des actions d'efficacité énergétique qui sont mises en place. La démographie est une hypothèse sous-jacente du bilan prévisionnel mais ce n'est pas la seule.

A partir de l'ensemble de ces hypothèses, on arrive à décider d'avoir 60MW sur le littoral. Il ne faut pas résumer le bilan prévisionnel à la démographie uniquement. Il y a d'autres paramètres qui sont importants comme par exemple l'évolution du PIB régional de la Guyane.

**Thierry MAQUAIRE – modérateur :** Nous allons poursuivre avec Monsieur KELLE, après nous enchaînerons la suite de la présentation.

**Laurent KELLE – WWF :** Je pense que ma question va rejoindre en partie cette question du dimensionnement puisque c'est vrai qu'à notre niveau aussi on a beaucoup de questions et on espère trouver l'ensemble des éléments de réponse.

Vous parlez de l'ensemble des paramètres à prendre en compte, est-ce que cette modélisation qui inclut l'ensemble des paramètres est disponible ? Est-ce qu'elle peut être mise à disposition ?

Parce qu'en gros la centrale de Dégrad-des-Cannes, à l'origine c'est 67MW qui ont été par la suite complétés par des turbines à combustion, donc on en est effectivement à 107 MW mais suite à ces compléments. Là, on partira à peu près à 120 MW dans le cadre d'une loi qui vise la transition énergétique et donc la décarbonation de cette énergie. On a beaucoup de mal à suivre l'ensemble de la logique qui nous mène aujourd'hui à discuter de l'installation de cette centrale avec ce dimensionnement. Ça ne met bien sûr pas en question l'utilisation du thermique en Guyane, par contre son dimensionnement pose encore et toujours question.

**Alexandre CHEVRIER – EDF SEI :** Bonjour à tous et à toutes. Je suis Alexandre CHEVRIER, je suis avec Christophe au sein de EDF SEI Guyane, donc gestionnaire du système électrique, et en charge de la fonction système électrique et notamment de l'établissement de bilans prévisionnels à EDF SEI.

Le bilan prévisionnel est vraiment fait de manière objective au regard d'hypothèses macroéconomiques qu'on connaît tous. Une fois qu'on a intégré toutes les hypothèses, on utilise un modèle de calcul utilisé par EDF SEI depuis qu'on fait les bilans prévisionnels. C'est un modèle qui répond à une exigence réglementaire. La loi française impose 3 heures maximum de défaillance, de coupures, sur un territoire annuellement. C'est-à-dire que le législateur a dit qu'il faut qu'au maximum sur une année il y ait 3 heures de coupure dues à un déséquilibre entre production et consommation. C'est un modèle déterministe, on va faire un certain nombre de scénarios. On fait 600 scénarios, parce que l'année peut être sèche ou pas, il peut y avoir des contraintes de biomasse ou pas. Il y a 600 scénarios qui sont joués et on regarde que sur ces 600 scénarios il n'y en a aucun qui soit au-dessus de 3h de défaillance.

Et bien souvent qu'on on démarre, on arrive au-dessus de 3 heures. Et tout l'enjeu du bilan prévisionnel c'est de dire : je vais prendre la part de production que j'avais mis en donnée d'entrée et je vais rajouter des pavés de 20MW, et je relance les calculs jusqu'à ce qu'on passe en-dessous des 3h.

Il s'avère qu'à l'horizon 2023 pour pouvoir passer en-dessous des 3h de défaillance, avec les hypothèses de déclasserement de Dégrad-des-Cannes correspondant à 68MW de diesel + 2 x 20 MW, donc 108MW en tout (prenant cette hypothèse-là ça veut dire qu'on enlève 108MW), on regarde le nombre de pavés, de portions de MW, qu'il faut rajouter pour ne plus dépasser ces 3 heures de défaillance. En l'occurrence là il faut rajouter 160 MW à l'horizon 2023.

Et nous gestionnaire de réseau on dit simplement il faut 160 MW, et bien évidemment il faut que ces 160 MW soient des énergies garanties, c'est-à-dire qu'on puisse y faire appel à chaque instant et à n'importe quel niveau de puissance. Puisqu'on peut avoir une panne à n'importe quel moment, il faut qu'à chaque instant on puisse mettre en route les MW pour compenser la panne.

On appelle une énergie capable de démarrer à n'importe quel moment et à n'importe quelle puissance : une puissance garantie, et c'est ce qu'on exprime dans le bilan prévisionnel.

**Davy RIMANE – agent EDF Guyane :** Pourquoi une concertation publique et pas un débat public à l'instar de ce qui se fait aujourd'hui avec Montagne d'or ?

Sur la partie technique, il faut bien préciser que plus on intégrera de l'énergie intermittente sur le réseau en matière de production, plus il va falloir à côté avoir les moyens pour reprendre ces énergies-là au moment où elles cesseront de produire. Le solaire : un exemple-type. Quand vous perdez 20MW, il faut avoir la capacité de reprendre tout de suite. Le réseau de la Guyane est hyper fragile. La PPE permet aujourd'hui de passer de 30 à 35% de pénétration d'énergies renouvelables sur le réseau, ce qui fragilise de façon supplémentaire le réseau sachant qu'il n'est pas interconnecté. C'est-à-dire que dès qu'il y aura un souci sur le réseau, et là je contredis ce que Monsieur ALFEREZ disait, même si vous mettez des moyens de production sur place si le réseau est fragile il restera toujours fragile.

Effectivement il y aura des moyens de production qui vont se mettre en place, mais plus vous mettez d'intermittent, plus il faudra à côté des moyens de réalimentation assez conséquents pour reprendre l'énergie.

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI :** Merci Monsieur RIMANE pour votre intervention. Je laisserai la parole à EDF PEI pour votre question « pourquoi concertation et pas débat public ».

Effectivement, le fait d'intégrer des énergies renouvelables intermittentes dans un système électrique demande aussi de la puissance garantie. Sur la qualité de fourniture effectivement il y a des problématiques réseau, mais la question aujourd'hui est plutôt sur la production. Notre concertation publique n'est pas axée sur les problématiques réseau. C'est la raison pour laquelle j'ai apporté des réponses sur le fait que la nouvelle centrale du Larivot amènera une amélioration de la qualité de la fourniture même s'il restera des choses à regarder côté réseau.

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Concernant la question de pourquoi concertation et pas débat public, ce qu'on peut en dire et ce qui a été dit tout à l'heure, c'est que c'est cette commission indépendante (le CNDP) qui détermine le choix entre débat public et concertation.

Ce n'est pas un choix qui a été fait par le maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage a uniquement présenté son projet à la Commission Nationale du Débat Public sur tous les aspects, de la même manière qu'il va vous être présenté ce soir. Ce projet répond à la PPE et une grande partie des caractéristiques du projet sont déjà figés réglementairement par le décret, par la PPE et par les besoins du système électrique. Il y a une grande partie des caractéristiques majeures du projet qui sont figées dans la loi, dans ce décret. Et quand il y a une grande partie d'un projet qui est déjà ancré,

la commission juge que le projet ne peut pas être modifié en totalité. Donc il y a en général une concertation plutôt qu'un débat public.

**Philippe MARLAND — garant de la concertation :** Simplement pour confirmer l'explication qui a été donnée. Dans le cas de la Montagne d'or, on est dans un projet qui peut ne pas être réalisé. Il y a un choix qui doit être fait.

Ici, on est dans un cas qui est très différent. Il y a un décret qui a prévu la réalisation d'une centrale pour remplacer celle de Dégrad-des-Cannes qui doit fermer avant fin 2023. La marge de discussion est incontestablement plus réduite. C'est la raison pour laquelle il a été jugé par la commission qu'une concertation préalable était nécessaire et suffisante. On a un exemple tout récent en Guyane, c'est ce qui a été choisi pour l'élargissement de la RN1 qui s'est déroulé il y a quelques semaines. Il a été jugé par la CNDP qu'une concertation préalable permettrait de recueillir l'avis de tous les acteurs sans qu'il soit besoin d'organiser un débat public.

**Davy RIMANE – agent EDF Guyane :** Alors pour répondre à Monsieur MARLAND. Même si il y a un décret qui stipule vos dires, je rappelle que Dégrad-des-Cannes aurait dû être fermé depuis 2006. Il y a assurément une urgence. Je pense que dès le départ le débat public aurait dû avoir lieu parce que dans le choix qui a été fait par rapport à la PPE, il n'y a pas eu de débat public ou de concertation. Il y a un choix qui a été fait. Je tiens à préciser que pour l'élaboration de la PPE il aurait dû y avoir plusieurs acteurs présents, ce qui n'a pas été le cas. La PPE a été faite avec un cercle très fermé, ça n'a pas été élargi comme ça aurait dû l'être. De ce fait, le débat qui aurait dû avoir lieu en amont pour effectivement avoir un choix le plus juste possible pour notre territoire n'a pas eu lieu. Aujourd'hui la Commission Nationale du Débat Public a fait le choix d'aller vers une concertation sur une position erronée, parce que la PPE n'a pas été faite avec la concertation la plus large qu'il aurait dû y avoir.

**Philippe MARLAND — garant de la concertation :** Vous portez la critique sur ce qui concerne l'élaboration de la PPE. La PPE est actuellement en révision. Les critiques qui peuvent être faites sur la PPE peuvent se faire à l'occasion de cette révision. Ce n'est pas dans le cadre de mesures d'application de la PPE actuelle que le débat doit avoir lieu, mais dans le cadre de l'élaboration de la révision de la PPE. En tout cas c'est ce qui explique le choix de la concertation. Nous pouvons observer que la concertation n'empêche pas l'expression du public, comme on le montre à travers les différentes réunions.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** Vous avez eu pour certains la possibilité de venir à des ateliers thématiques. Malheureusement nous devons poursuivre. Vous pouvez continuer un instant, mais après je souhaite qu'on poursuive la présentation.

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** Justement ça va faire la transition puisque vous soulevez la question du délai de mise en place de ce projet. Un projet pour remplacer Dégrad-des-Cannes avait déjà été initié en 2007. Les raisons pour lesquelles ce projet n'a pas été fait plus tôt, alors que le besoin était réel et pourquoi il y a eu des prolongations sur l'exploitation de Dégrad-des-Cannes, c'est justement parce qu'on a mis un certain temps à trouver une localisation, un terrain, pour construire cette nouvelle centrale.

**Michel DUBOILLÉ – élu de la mairie de Matoury :** De 2007 à 2018 ! 16 ans. Le terrain du Larivot vous l'avez trouvé très rapidement. En plus au niveau du PLU, vous êtes en train de vouloir le modifier pour pouvoir vous asseoir réellement sur la superficie nécessaire.

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Ce que je vous propose c'est qu'on passe du temps sur la localisation et que vous reposiez votre question parce qu'elle est légitime, et c'est important qu'on vous donne la réponse appropriée juste après.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** C'est le prochain sujet. On parlera de la localisation. Donc peut-être que ce serait mieux de les laisser s'exprimer et de poser vos questions juste après.

**DAVY RIMANE – agent EDF Guyane :** J'aurais souhaité vous faire comprendre que depuis 2005 l'exploitation de Dégrad-des-Cannes a été prolongée et ce n'est pas forcément qu'à cause de problèmes de foncier. Il y avait d'autres problématiques à traiter comme les sphères de la SARA et pas mal de choses à l'époque du débat. Je rappelle que l'ancien nom de la PPE était la PPI - Programmation Pluriannuelle des Investissements - qui devait aller jusqu'à 2020. Il y avait acté le remplacement de Dégrad-des-Cannes dans cette PPI, ce qui n'a pas eu lieu.

Pour rebondir sur ce que disait Monsieur MARLAND, il y a eu une PPI qui avait été validée par l'Etat et qui n'a pas eu lieu. Aujourd'hui, il y a un décret qui est sorti via la PPE qui fait qu'on doit remplacer Dégrad-des-Cannes. Malgré tout, quand c'est acté et signé par l'Etat, ce n'est pas gravé dans le marbre. Pour revenir à ce que je disais, le fait de faire une concertation par rapport à un débat, même pour les raisons évoquées, ce n'est pas fondé.

Je pense qu'un débat aurait dû avoir lieu pour un projet tel que celui-ci, afin que tout un chacun prenne le temps, prenne la mesure des impacts qu'il y aura à un moment donné qu'on le veuille ou non. Je voulais juste préciser ça.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** Merci de cette précision. On va poursuivre parce qu'à un moment, en restant en toute neutralité, si on passe d'aspect en aspect, ce sera confus. Il faut qu'on reste sur la construction établie. On passe donc à la localisation et au choix de l'emplacement.

## QUESTIONS-REPONSES : La localisation

---

**Participante :** J'aimerais savoir quels sont les autres terrains sur lesquels la centrale aurait pu être construite. On parle de 15km pour un oléoduc, il n'y avait pas possibilité d'implanter cette centrale au niveau de la Matourienne, là où il y a moins de monde ? Cet après-midi encore je faisais un tour à proximité du projet de la future centrale. J'ai vu qu'à moins de 500m il y avait des villas, et un peu plus loin à 2km il y a une école, il y a une zone dense d'habitations. Donc je m'interroge par rapport à cette centrale qui est quand même classée Seveso. Pourquoi ce terrain-là ? Effectivement il y a une nécessité d'approvisionner l'île de Cayenne en courant, mais pas à n'importe quel prix. En termes de sécurité, je m'interroge beaucoup. Il n'y avait pas d'autres terrains disponibles ? Quelles étaient les autres options ?

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** Pour répondre clairement à la question, au début il y avait deux options :

- 1- La ZAC de Dégrad-des-Cannes (le Parc Avenir). Elle nous aurait effectivement avantageés parce que tous les autres projets d'EDF PEI sur les autres territoires ont été réalisés à

proximité des anciennes centrales et dans des zones industrielles. Pour réaliser le projet, il y avait un certain nombre d'infrastructures à mettre en place, d'aménagements à réaliser qui dépendaient du porteur de projet, la SEMSAMAR.

Pour des raisons x ou y qui nous échappent, qui ne sont pas les nôtres, le projet n'est pas né, n'est pas arrivé jusqu'ici. En tout cas n'est pas réalisé. Ça rend incompatible la construction en termes de délais.

- 2- La zone du Larivot. L'alternative elle est nulle. C'est-à-dire entre un terrain qui permet la construction et l'autre qui n'est pas réalisé, le choix s'est fait sur le terrain du Larivot.

**Participant :** Je vais être brève. Il me semble que lors de la première concertation à l'Agora, on avait évoqué la possibilité d'avoir 5 choix. De 5 choix on est passé à 2 choix aujourd'hui, je m'interroge. De toutes les façons la consultation est enregistrée. Ce serait possible de revoir cela ?

Je ne comprends pas pourquoi ce terrain-là. Il y a d'autres endroits où il n'y a personne à proximité, en termes de risque je ne comprends pas. De plus, on n'évoque pas le fait que ça soit une zone sur laquelle il y a des espèces protégées soumise à autorisation préfectorale.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** Sur les espèces protégées on répondra tout à l'heure avec l'aspect environnemental.

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** Effectivement sur les différents choix ce qu'on a évoqué à la première réunion c'est que le choix n°1 c'était la centrale de Dégrad-des-Cannes, se remettre sur l'emplacement de la centrale. Cet emplacement il n'a pas été possible à cause du PPRT. Il y a d'autres terrains autour de la centrale qui n'ont pas été possibles à cause du PPRT.

Le terrain où il y a la centrale photovoltaïque de Rémire-Montjoly a aussi été étudié. En raison du risque d'inondation et notamment du PPRT, il n'était pas possible de s'installer là.

En ce qui concerne les risques, car c'est un point important, la localisation qui vous a été présentée est une localisation sur laquelle ont été étudiés les cercles de danger. Ce sont les cercles d'effet en cas de scénarios de risques de danger potentiel qu'on étudie. Aujourd'hui aucun cercle d'effet ne touche une habitation. Ça c'est une garantie de l'emprise qui a été choisie.

**Davy RIMANE — agent EDF Guyane :** Vous avez dit que vous avez choisi le Larivot parce que c'est là que la CTG vous a dit d'aller dans sa délibération. Qui est propriétaire du terrain ? C'est la CTG ou vous EDF PEI ? Si c'est EDF PEI qui est propriétaire du terrain pourquoi c'est la CTG qui vous dit où aller ? Je n'ai pas compris ce point.

**Alexandre SENDELIN — directeur de projet EDF PEI :** Initialement on n'était pas propriétaire de ce terrain. Aujourd'hui nous le sommes. C'est l'EPFAG qui a proposé ce terrain et à partir de ce moment-là, la CTG a délibéré dans ce sens.

**Davy RIMANE — agent EDF Guyane :** J'ai du mal à saisir. La CTG prend une délibération pour choisir où construire la centrale ? Donc, le terrain, à la base, il appartient à qui ?

**Alexandre SENDELIN — directeur de projet EDF PEI :** A un propriétaire privé.

**Davy RIMANE — agent EDF Guyane :** Le terrain appartient à un propriétaire privé, et la CTG vous dit d'aller construire la centrale sur ce terrain privé ! Il y a eu plusieurs terrains proposés. J'essaie de comprendre comment ça s'est déroulé, car il y a quelques éléments que je ne comprends pas.

Il y a un terrain privé, la CTG a plusieurs propositions de foncier. En plus on fait la proposition à la CTG alors qu'elle n'est pas porteuse de projet. Elle est décisionnaire, elle est sur le volet politique. On est d'accord ?

La CTG dit d'acheter le terrain à un propriétaire privé parmi plusieurs terrains proposés. Ce n'est pas la CTG qui est porteuse du projet. La CTG dit voilà les caractéristiques de ce qu'il faut produire mais elle prend une délibération pour dire « vous allez construire à tel endroit ». C'est ce que je n'arrive pas à comprendre.

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** On a eu un avis favorable. Une délibération c'est un avis. Ce n'est pas comme dans un décret.

**Thierry MAQUAIRE – modérateur :** Excusez-moi, je suis désolé mais je sors un tout petit peu de mon rôle. C'est une question que je pose à Monsieur RIMANE. Est-ce que ce n'est pas à la CTG qu'il faut poser la question ? Parce que là on tourne un peu en rond.

**Davy RIMANE – agent EDF Guyane :** La CTG dit à PEI où acheter le terrain pour faire la centrale ?

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI :** La CTG a fait un délibéré en février et a émis un avis favorable au lieu d'implantation de la centrale. Elle n'a pas demandé à PEI d'acheter le terrain au Larivot. Elle a simplement dit quelle émettait un avis favorable à ce projet. C'est tout ce que la CTG a fait, émettre un avis.

**Arthur LAUNEAU – Ancrage Guyane:** Petite remarque au préalable par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure sur le temps nécessaire a trouvé un terrain. Permettez-moi, mais ce que vous avez dit n'est pas tout à fait exact. On a un exemple concret et récent. Dans l'accord de Guyane qui a été conclu le 21 avril 2017, il est question de la construction d'un établissement pénitentiaire à Saint-Laurent du Maroni. C'est un élément qui a été inscrit dans l'accord le 21 avril 2017, et c'est à ce moment-là que les recherches ont commencé. Deux terrains ont déjà été identifiés à ce jour, et nous sommes à peu près an après. Donc votre durée de 10 ans pour trouver un terrain me semble exagérée. Je pense qu'il y a eu, à l'évidence pour des raisons de dérogation, un retard à l'allumage d'EDF, sans mauvais jeu de mots.

Sur ce que vous avez expliqué sur le choix de l'implantation de la centrale, il a été mentionné dans le dossier consultable sur le site internet du débat public qu'une bande de 10 m sera laissée entre la zone publique et le début des installations physiques. Une zone qui sera laissée végétalisée pour des raisons esthétiques. Compte tenu de l'emprise dont vous disposez, n'aurait-il pas été possible de laisser plus de 10 m, là aussi pour des raisons esthétiques ?

**Emile DESSE – Chef de projet EDF PEI :** Un établissement pénitentiaire ne présente pas les mêmes contraintes en termes de caractéristiques comparé à une centrale électrique. Une centrale électrique est soumise à des charges très importantes, à des résistances aux vibrations. Le terrain doit admettre des propriétés géotechniques qui permettent l'implantation d'une centrale. On ne se met pas sur des zones qui sont situées sur des aléas importants d'inondabilité. Ce n'est pas possible, ou alors c'est à des coûts qui sont importants pour la collectivité puisque in fine ce sont des coûts qui seront reportés dans le coût de l'électricité. Les contraintes géotechniques sont une des contraintes qui imposent de trouver un terrain qui a des propriétés suffisantes pour ce type d'installation.



Pour répondre à votre deuxième question sur la bande de largeur de 10 m, c'est une largeur qui est minimum et qui répond à plusieurs critères. Comme vous pouvez le voir on est à côté de la RN1 sur laquelle il y a un projet d'extension de la route. Aujourd'hui les contours de cette extension ne sont pas encore définis et définitifs. On ne sait pas jusqu'où l'extension ira sur notre terrain. En fonction de là où elle ira, la bordure végétale pourra être plus ou moins importante entre la route et la centrale. 10 m c'est un minimum.

**Michel DUBOILLÉ – élu de la mairie de Matoury :** Sur cette histoire de terrain, je suis un élu de la commune de Matoury, on a appris par hasard qu'il allait y avoir une centrale qui allait se construire. En sachant que cette zone-là est une zone OIN et que vous vous situez en plein sur cette zone-là, que de l'autre côté de la route nationale il y a le village amérindien, il y a quand même un certain nombre de questions qui se pose. Si elles ne se posent pas par rapport au bâti, elles se poseront par rapport à ce que vous n'avez pas encore expliqué.

La mise en place du pipeline qui va sortir de Rémire-Montjoly pour aller jusqu'à l'usine, qui va faire 15km, et qui au niveau de son implantation pose un certain nombre de problèmes par rapport au pont qui va être construit. Vous avez à travers ça la problématique de l'emprise. Moi ce que j'aurais aimé c'est que vous puissiez nous présenter cet aspect de votre projet, puisque vous ne l'avez pas du tout abordé si ce n'est que très succinctement. Vous nous avez montré rapidement les gravures, mais je ne pense pas que ceux qui ne connaissent pas le dossier ont remarqué qu'il y avait un pipeline qui passait par là. En sachant qu'il doit être à 1m de profondeur en moyenne et qu'il y a quand même une emprise réservée en cas de problème. On parlera après des risques et des problèmes que peuvent poser ce pipeline.

Compte tenu que la centrale est débrayable en gaz, y aura-t-il un acheminement spécial ? Je ne pense pas que vous ayez prévu un embrayage au gaz sans avoir pensé à l'approvisionnement.

**Emile DESSE – Chef de projet EDF PEI :** On va parler de tous ces éléments dans la partie suivante. Juste un mot sur l'expropriation. Vous avez raison, il y a un village amérindien, le village Palikour qui est situé au sud de la centrale. On n'exproprie personne. C'est-à-dire que personne ne perdra une propriété pour la centrale thermique ou pour le passage de l'oléoduc. Personne ne sera exproprié. Ça c'est le point de départ à tout projet, à toute construction qui est faite par EDF ou EDF PEI. Personne ne sera exproprié sur l'oléoduc ou sur la centrale à la fois thermique ou photovoltaïque. Sur toutes les études qui ont été faites (études d'impact à la fois sur l'acoustique, sur le danger, sur la dispersion), ce village est pris en compte. C'est-à-dire qu'il n'y aura aucun impact sanitaire, aucun impact sanitaire ou acoustique dû à la centrale.

**Anaïs LEFARD – participante :** Il y a beaucoup de difficultés foncières sur ce projet. Pourquoi restez-vous cantonnés sur l'île de Cayenne ? Même si j'ai bien compris qu'il fallait être à proximité de l'île de Cayenne. Est-ce que ce ne serait pas intéressant d'être sur la ville de Macouria qui est aussi à proximité de la route nationale ?

Je suis quand même très étonnée que vous parliez de problématique foncière quant aux aléas d'inondabilité et que remblayer une zone marécageuse ça ne pose pas d'aléas d'inondabilité. Je trouve que c'est assez contradictoire.

Vous nous avez montré les besoins en termes d'électricité. Ça aurait été intéressant de savoir à quelles collectivités correspondent ces besoins et justement de savoir si c'est toujours intéressant d'être placé si proche de l'île de Cayenne ou davantage de la zone franche littorale ou plus vers l'ouest ?

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI :** Pour répondre sur la localisation et la sécurité d’approvisionnement, c’est clair que l’île de Cayenne est une grosse zone de consommation d’électricité, et que pour sécuriser l’approvisionnement il est nécessaire de spatialiser les moyens de production, c’est-à-dire de mettre au plus près ces moyens de production sur les zones de consommation. Ça limite les infrastructures de réseau, ça évite également tous les phénomènes de pertes qu’il peut y avoir. La localisation sur l’île de Cayenne est une garantie de sécuriser la zone en matière de production d’électricité.

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** Juste pour éclaircir sur ce que j’ai dit, surtout s’il y a une incompréhension.

A l’échelle de l’île de Cayenne, il y a ce qu’on appelle un PPRI - Plan de Prévention des Risques Inondation - qui a été fait et qui détaille les risques d’inondation qu’il y a sur toutes les parcelles.

Il y a plusieurs niveaux de risque d’inondation. Il y a des parcelles énormément inondables, qui ont un risque d’inondation qu’on appelle aléas forts et sur lesquels une construction nécessite de remblayer énormément, ce qui engendre un coût important.

Il y a des zones qui sont en aléas moyens, des zones qui sont en aléas faibles et il y a des zones qui n’ont pas d’aléas inondation. On le verra par la suite, nous, nous sommes sur les aléas les plus faibles d’inondation sur ce PPRI qui a été fait sur la commune de Matoury. C’est pour ça qu’on est dans un environnement favorable par rapport à d’autres terrains qui eux étaient situés sur des aléas d’inondation forts.

**Anaïs LEFARD – participante :** Merci. Je crois que je n’ai pas bien compris ce qu’a dit votre collègue, parce qu’à un moment il a parlé de remblai.

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** Ça n’empêche pas de remblayer parce qu’il y a quand même un risque d’inondation, on le verra. C’est juste qu’il est sur le niveau le plus faible du PPRI. Il y aura donc effectivement du remblai qui sera mis en place mais de manière beaucoup plus minime que les terrains qu’on a étudiés qui étaient plus près du Grand Port Maritime de Guyane où là il fallait raser une colline pour réaliser le remblai nécessaire.

**Anaïs LEFARD – participante :** Je suis quand même étonnée que sur un marécage il y ait besoin de moins de remblai que sur une zone non marécageuse.

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** Ce sont les spécificités du terrain. Ça dépend du terrain où vous êtes et de l’aléa d’inondation auquel vous êtes soumis.

**Participant :** Une question technique sur la distribution de l’électricité. Vous parlez de pertes. Si on revient sur le besoin de la Guyane en général, le fait d’alimenter Saint-Laurent, d’alimenter Kourou ou Cayenne, je pense que mettre une centrale électrique plus vers Kourou pour alimenter ces 3 communes, au niveau pertes ce serait mieux. La centrale électrique au niveau de Cayenne, pour moi, ce n’est pas vraiment une obligation. Au niveau diminution de perte électrique, ce n’est pas Cayenne qui est le mieux placé.

Je reviens sur le foncier. Ça me travaille un petit peu. La CTG a donné un seul accord sur un seul terrain ? Sur tous les terrains elle n’a donné aucun avis favorable sauf sur un seul terrain ? Je pense que la CTG devrait venir expliquer ce seul petit avis favorable. C’est peut-être pas de votre faute mais c’est vrai qu’il manque la CTG à cette concertation.

Un autre détail qui me gêne, c'est quand vous dites que le prix est contribuable. Il me semble qu'EDF PEI fonctionne comme une entreprise privée et donc ce n'est pas le contribuable qui paiera les infrastructures. On est d'accord ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Oui on est d'accord, c'est PEI qui investit.

**Participant :** Quand vous dites que ça va être plus cher pour le contribuable, c'est un peu faux.

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** C'est EDF PEI qui investit en totalité, c'est 100% EDF PEI. Ensuite le gestionnaire du réseau rachète cette électricité et il la revend aux consommateurs finaux. Donc c'est bien les clients finaux qui avec leurs tarifs payent le gestionnaire de réseau qui lui-même paye cette centrale.

**Participant :** Le public, ce n'est pas réglementé en Guyane ?

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** Oui il est réglementé, mais il y a une compensation supplémentaire. Ce n'est peut-être pas à moi d'expliquer ce sujet, mais il y a un tarif réglementé en Guyane de façon à ce qu'il y ait le même tarif sur tout le territoire français. Par contre il y a la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) qui est une contribution solidaire au maintien de cette péréquation tarifaire. La CSPE va venir compenser les coûts d'achat de l'électricité qui sont supplémentaires, qui sont supérieurs au tarif de l'électricité.

**Participant :** C'est là où c'est la partie contribuable qui paye ?

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** Le contribuable paye à la fois sur les tarifs de l'électricité et sur la contribution sur la CSPE.

**Participant :** Le garant devrait noter qu'il nous manque la CTG pour répondre à quelques questions.

**Davy RIMANE – agent EDF Guyane :** Si je ne me trompe pas, les plans de prévention des risques technologiques actuellement au niveau de Dégrad-des-Cannes empêchent toute nouvelle construction dans la zone, mais n'empêche pas de rénover un site existant. On parle bien d'une partie construction qui n'est pas possible, et d'une partie rénovation qui est possible. On l'a déjà fait à différents moments.

Par rapport à ce qu'a évoqué le monsieur précédemment, Kourou, qui fait partie du bassin des savanes, accueille déjà un bateau qui livre du fioul pour la SARA. Je pense que Kourou aurait pu accueillir cette centrale.

Je rappelle que Petit Saut a été surtout construit pour alimenter la base spatiale, Kourou. Grâce à Petit Saut, on alimente tout l'Ouest Guyanais. On a plus de 100 km de lignes qui partent de Petit Saut pour alimenter l'Ouest.

Nous n'émettons que des hypothèses, mais sachez qu'aujourd'hui on pose ces questions-là parce qu'on nous a juste dit « voilà le projet, voilà où il va se faire ». Alors qu'on ne sait pas s'il y a eu d'autres possibilités, d'autres propositions. On ne sait rien du tout. On sait juste qu'aujourd'hui il y a un projet ficelé, clé-en main qui sort de terre.

On a posé des questions ailleurs et on n'a eu aucune réponse. C'est le silence total à tous les niveaux. C'est incompréhensible. C'est pour cela qu'aujourd'hui je pose beaucoup de questions.

Il y a un besoin en Guyane en énergie c'est clair, nous on milite pour ça. Mais aujourd'hui la manière dont est porté le projet nous pousse à avoir beaucoup de questions.

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** C'est vraiment qu'on essaie de la manière la plus transparente possible. Comprenez-nous, c'est pour ça qu'on a fait le listing des différentes solutions foncières qui ont été étudiées avec cette contrainte d'être sur l'île de Cayenne.

Nous en tant que développeur de projet, comprenez bien qu'on aurait vraiment préféré construire cette centrale sur la centrale existante de Dégrad-des-Cannes. Ce n'est pas un choix qu'on fait pour se compliquer la vie ou parce qu'on aurait un intérêt. C'est une contrainte qu'on a en donnée d'entrée.

Le projet de la centrale n'est pas vu comme une prolongation, c'est vu comme un nouveau projet. Dans le PPRT c'est interdit, ce n'est pas possible.

C'est une contrainte. Nous on aurait vraiment milité pour implanter cette centrale à Dégrad-des-Cannes. On aurait eu un poste électrique déjà présent, on aurait été prêt du GPM. C'est une donnée d'entrée qui existe et à partir de celle-ci on doit avancer, on doit faire ce projet. Il ne faut pas oublier qu'on a cette échéance de 2023 et que ce projet répond à un besoin réel.

**Michel DUBOILLÉ – élu de la mairie de Matoury :** 2023 c'est de votre faute et de la CTG parce que depuis 2007 on devait remplacer cette centrale. Il y a belle lurette qu'on aurait dû poser la problématique de remplacer cette centrale. Maintenant vous êtes contraints par les nouvelles réglementations environnementales qui ont été éditées par l'Europe qui vous a obligé à mettre ce projet en route.

**Patrick TOLASSY – riverain de la centrale :** Je suis votre voisin le plus proche par rapport à votre projet de centrale. Je suis satisfait de voir que vous avez tenu compte du village amérindien. Je voulais savoir si vous allez prendre aussi en compte ma situation puisque d'une manière ou d'une autre vous serez installé là.

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** Ça fait partie de la concertation et ça fait partie des rencontres qu'on doit avoir et qu'on doit organiser. Je fais un aparté, on a eu une demande de votre part pour nous rencontrer. On vient juste de répondre, donc vous n'avez sûrement pas encore reçu la réponse. Notre travail c'est de consulter tout le monde, tous les riverains, tous les habitants qui sont à proximité du terrain de manière à s'entendre et d'avoir un cadre de développement commun. J'ai parlé d'expropriation : on n'exproprie personne, c'est vraiment le point de départ.

On fait en sorte que la centrale n'ait d'impact sur aucun des riverains installés à proximité. La réglementation est très claire là-dessus, que ce soit sur le danger, la dispersion ou l'acoustique, de manière à protéger tous les riverains à proximité du terrain. On a un terrain qui a des éléments avantageux, comme la proximité de la ligne électrique, le fait qu'on soit bordé de zones inondables c'est un avantage parce qu'il n'y aura pas de nouvelles constructions. Il y a des avantages et des contraintes sur ce terrain.

Tous les impacts de la centrale sur les riverains à proximité seront pris en compte. Nous on est là pour consulter, pour vous rencontrer et pour faire en sorte que ce projet, qui est quand même un projet de service public, de bien commun, et qu'il n'y ait pas d'impact néfaste sur les habitants de proximité.

**Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury :** Bonsoir Messieurs Dames, Christian Roudgé, adjoint au maire à l'Environnement à la mairie de Matoury. Sur la diapositive qu'il y avait juste avant celle-là. Je me tourne vers vous monsieur le garant. La semaine dernière, j'avais demandé pour la deuxième fois des explications sur le choix du site. Je vois que la question vient d'être évoquée. J'avais notamment demandé à ce que nous puissions disposer d'un tableau qui puisse nous permettre de nous faire une idée sur ce qui avait prévalu dans le choix de la CTG avec la présentation des différentes options. Je voulais savoir si cette diapositive avait été montrée ce soir, pour nous permettre de nous éclairer, ou pas ?

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** Vous n'avez pas le tableau mais vous avez quand même le descriptif qu'on vous a fait sur les différentes options. Vous avez l'option Dégrad-des-Cannes, vous avez l'option du Parc Avenir, vous avez les autres options de Montjoly. L'idée c'est quand même de faire ce panorama de la manière la plus transparente possible.

**Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury :** Moi je m'interroge sur le fait qu'à côté de l'installation actuelle, EDF Energies Nouvelles dispose d'un site de production en photovoltaïque. Ce site a été remblayé il y a maintenant 4-5 ans et est d'une superficie quand même importante. Le site se situe de l'autre côté par rapport aux bulles de gaz de la SARA. J'ai l'impression qu'elle n'est pas concernée par le PPRT (à vue de nez, je ne suis pas expert). Du coup vous aviez la possibilité de construire à côté de vos installations existantes.

Y a-t-il eu des discussions avec EDF Energies Nouvelles, qui est une autre filiale et sinon pourquoi ?

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** Ce n'est pas EDF Energies Nouvelles qui exploite ce terrain mais EDF PEI. Ce terrain a été le premier terrain sur lequel l'implantation du projet de la centrale a été étudiée. C'est-à-dire qu'avant d'avoir cette centrale photovoltaïque on avait étudié le projet d'y implanter le projet de centrale électrique. Si ça n'a pas été réalisé c'est pour deux contraintes :

1. Une partie du PPRT impacte cette parcelle. Donc ce n'est pas possible de construire cette centrale.
2. Présence de zones humides. On est sur un besoin de remblai très important ou de fondations profondes, énormément coûteux.

## **QUESTIONS-REPONSES : Caractéristiques techniques (centrale et oléoduc), planning du projet, retombées locales 2:02min**

---

**Michel DUBOILLÉ – élu de la mairie de Matoury :** Quelle est l'autonomie en carburant, pour combien de jours ?

**Emile DESSE — chef de projet EDF PEI :** Vous avez quasiment 2 mois si tous les moteurs tournent à leur pleine puissance.

**Rémi GIRAULT — Guyane Nature Environnement :** Ce serait pour avoir des informations concernant les impacts de l'oléoduc, qui me semble un peu entonnant. Vous annoncez que c'est une zone de moindre impact, alors que ça se trouve en plein sur les zones des trames verte et bleue qui sont censées permettre la survie de la faune et de la flore sur l'île de Cayenne avec soit la Crique Hôpital, soit la Crique Fouillée.

A priori, ils sont censés avoir pris contact avec des associations environnementales. En tant que GNE on en représente 3 des principales, on n'en a pas entendu parler.

Concernant les panneaux photovoltaïques, je siège à la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) où on veille sur la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers. On a élaboré une doctrine, plus précisément sur les zones agricoles, pour éviter d'installer, de gaspiller des terrains agricoles avec des panneaux photovoltaïques et du coup plutôt privilégier l'installation de panneaux photovoltaïques sur des zones artificialisées. Vous nous indiquez que le projet n'est pas dans une zone inondable. J'aimerais bien savoir de quand date le document que vous avez étudié parce que le projet se situe dans une zone inondée!

J'ai peur que vous soyez en train de vous faire arnaquer sur le pipeline, parce que si le fait de remblayer la zone de Dégrad-des-Cannes vous coûte plus cher que les 150 millions d'euros du pipeline c'est que vous avez un souci. Votre fournisseur de remblai doit vous surfacturer, parce que normalement le remblai coûte moins cher.

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** Tout dépend de ce qu'il y a dans le remblai. Pour la zone de Dégrad-des-Cannes, sans refaire la réponse qu'on a déjà faite, aujourd'hui le temps nécessaire pour raser le morne et assécher les marais qui sont à proximité ne permet la construction de la centrale avant le 31 décembre 2023.

**Participant :** L'estimation est pour quand ? Si vous l'avez estimé, ça amenait la fin du remblayage de Dégrad-des-Cannes à quand ?

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** C'est-à-dire que là vous avez bien vu que pour construire cette centrale, il y a des études. On va dire qu'il nous faut au minimum 5ans.

**Participant :** Vous nous avez estimé le remblayage de l'autre et ça dépasse le 31 décembre 2023. Si vous avez estimé, ça amène à quand ?

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** C'est relativement simple. Aujourd'hui sur la zone de Dégrad-des-Cannes, si on venait à faire ces travaux, ce sont des travaux qui s'étalent sur quasiment 2 ans. On a une obligation avant de construire de laisser la zone se tasser naturellement et il faudrait au minimum y rajouter environ 2 ans, soit en tout 4 ans. C'est pour ça qu'on n'arrivera jamais à faire ça avant le 31 décembre 2023.

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Juste un point. On a parlé du remblai, du coup je ne sais pas quelles sont vos estimations pour construire un oléoduc à 150 millions, mais il ne faut pas le faire. Aujourd'hui construire un oléoduc de 10km c'est 10 millions quand il n'y a pas de points singuliers et c'est 12 à 13 millions quand il y a des points techniques très compliqués.

**Participant :** Du coup c'est plus cher ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Oui c'est plus cher. Aujourd'hui si vous avez un grand volume de remblai à faire, vous dépassez 25 à 30 millions d'euros.

**Participant :** Vous avez des études comparatives au niveau prix ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Les études avaient été faites. On est au-delà des 25 millions d'euros de remblai sur des grands volumes, sur une centrale avec 10 hectares.

**Participant :** Vous pourrez nous mettre cette étude à disposition sur votre site internet ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** On peut vous donner les montants.

**Michel DUBOILLÉ – élu de la mairie de Matoury :** On peut voir le tracé de cet oléoduc ?

**Caroline BAILLEAU – EDF PEI :** Justement il n'y a pas encore de tracé de moindre impact. Nous ne l'aurons qu'à la fin de l'année au fur et à mesure de l'affinement et de l'analyse de la société qui est en charge de définir le tracé de moindre impact. Aujourd'hui nous n'avons que les fuseaux qui sont quand même relativement larges. Ils devront prendre l'ensemble des considérations, l'ensemble des contraintes et notamment environnementales. Ils devront les prendre en considération également c'est évident.

Par ailleurs, nous avons organisé un atelier Environnement il y a 2 semaines de cela. Nous avons convié GNE et les 3 associations qui la composent. Nous voulions savoir si vous étiez intéressés pour que nous réorganisions cette réunion et notamment évoquer d'autres sujets, comme celui de l'oléoduc ou la définition des mesures ERC (éviter, réduire, compenser).

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Sur les zones photovoltaïques c'est toujours la question du terrain. Nous cette centrale, conformément à ce qui est écrit dans la PPE, on doit la mettre sur ce terrain. Il y a deux parties, il y a une partie thermique et une partie photovoltaïque. Notre boulot c'est de trouver la localisation, l'emprise sur ce terrain. C'est de trouver sur ce terrain l'emprise pour ces deux parties, thermique et photovoltaïque, qui a le moindre impact sur l'environnement, sur l'économie, sur les riverains.

**Stelly FERNAND – participante :** Au niveau nuisances par rapport aux riverains, vous avez dit à un moment donné qu'il y aurait très peu d'impact concernant les riverains. Je m'interroge.

J'aurais aimé savoir comment un chantier, qui va durer 3 ans, peut ne pas causer de gêne aux riverains sachant qu'il y a une tonne de remblai à faire. Il y aura les camions de transport, le remblai, des nuisances sonores, 500 voire 1 000 personnes sur un chantier. Est-ce que vous mesurez ce type d'impact sur les riverains ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** On ne va pas vous dire que ce n'est pas un enjeu, cet enjeu du transport. On est bien conscient qu'il y a le chantier du Larivot, qu'il y aura d'autres chantiers sur l'île de Cayenne. Il y aura le chantier de l'extension de la RN1 qui est concomitante. Nous aujourd'hui, on est sur cette phase d'appel d'offre. Et c'est justement de travailler sur l'aménagement du trafic et de faire en sorte qu'au moment où il y aura des transports importants de marchandises, ou des pics sur le chantier, qu'on ait le moins d'impact possible sur la circulation.

**Stelly FERNAND – participante :** Pour le moment vous n'avez pas de solution. Vous avez juste des éléments de constat. Sachant que c'est dans 5 ans, vous devez déjà commencer. Les travaux sont prévus dans 1an et demi, en 2020. Je pense que les solutions il faut les penser en amont. Surtout lorsqu'il s'agit de construction, de routes ...

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Il faut les penser avec les constructeurs. C'est pour cela qu'aujourd'hui nous sommes dans une phase de sélection des constructeurs. Parce que c'est avec

eux qu'on transportera les marchandises. On les sélectionnera sur une phase d'appel d'offre. Ça sera vraiment la priorité. Après il y aura des aménagements horaires. Le but, c'est d'avoir des moments où il y a les pics de chantier, les pics de transport, les pics de transport de marchandises. L'objectif c'est d'être sur les horaires les moins impactants, quitte à avoir des durées plus importantes, d'utiliser les routes les moins impactantes.

**Stelly FERNAND – participante :** Toujours sur le niveau d'impact social et formation. J'aimerais une précision. Lorsque vous dites que vous avez inséré une clause de 5% de personnes éloignées de l'emploi, comment vous assurez que cette clause est respectée ?

**Alexandre SENDELIN – EDF PEI :** Aujourd'hui il y a des organismes tiers avec qui on va conventionner et qui ont le rôle de valider que la clause est respectée.

**Stelly FERNAND – participante :** A travers l'insertion par l'activité économique ?

**Alexandre SENDELIN – EDF PEI :** Oui c'est cela exactement, l'APEIG.

**Stelly FERNAND – participante :** Il n'y a pas beaucoup de personnes qui utilisent ce modèle-là.

**Alexandre SENDELIN – EDF PEI :** On part sur des bases qui fonctionnent. C'est-à-dire qu'on sait très bien qu'une grosse partie de l'activité sera associée à du génie civil et du bâtiment. Il y a en termes de main d'œuvre sur la région énormément de possibilité. Il y a 20% de main d'œuvre qui sera au minimum du territoire. Dans ces 20% on en aura 5 qui seront associés à des activités de réinsertion. Aujourd'hui il y a un mécanisme qui fonctionne bien sur la région via l'APEIG. On pense pouvoir le mettre en place avec les futurs titulaires de contrats. Ce n'est même pas on pense, on le mettra en place, puisque c'est une exigence contractuelle.

**Thierry MAQUAIRE – modérateur :** Pour revenir en un mot sur l'atelier qui a eu lieu il y a 3 jours. Dans cet atelier, il y avait tous les acteurs : Pôle Emploi, le GEIQ BTP, l'APEIG, toutes les sociétés dans l'insertion. Il y a eu pas mal d'échanges et notamment le souhait de mettre en place un comité de pilotage pour accompagner toute cette démarche.

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Pour compléter, c'est un point important vous avez raison. C'est que nous on prescrit cette obligation, derrière on accompagne le mouvement. Il faut être plus incitatif pour obliger les constructeurs à le faire. Et donc dans les contrats avec eux, il y a des pénalités, s'ils ne respectent pas cette clause, c'est-à-dire que s'ils ne satisfont pas ces 5%, toutes les heures qui devaient être allouées à ces personnes éloignées de l'emploi, ils devront les payer au salaire horaire (smic horaire). Ils seront très fortement incités financièrement à respecter cette clause.

**Participant :** C'est 1 % ? 5% de 20% c'est égal à 1% ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Ce n'est pas 5% de 20 %. C'est 5% du temps de travail sur le chantier.

**Participant :** C'est 5% du temps de travail sur tout le chantier ? Ca fait 20% de la main d'œuvre locale. C'est ça ?



**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** 20% c'est ce qu'on estime sur notre retour d'expérience. Il y aura a minima 20% de main d'œuvre locale.

**Alexandre SENDELIN – EDF PEI :** Toutes les personnes qui travailleront ne seront pas issues d'un processus de réinsertion, c'est pour ça.

**Caroline BAILLEAU – EDF PEI :** Je me permets juste de compléter par rapport à l'interrogation de Madame et la réponse que vous a faite le modérateur, Thierry MAQUAIRE.

Nous avons organisé un atelier thématique sur les retombées locales en termes d'emploi, mais également en termes de formation. Un certain nombre d'acteurs étaient présents. Il y avait les enjeux de la réinsertion sociale car il s'agit d'une obligation contractuelle que l'on impose à nos soumissionnaires. Ce n'est pas le seul enjeu. Un projet de cette ampleur-là est une opportunité pour le territoire en termes d'emploi, mais également une opportunité qui doit être bien maîtrisée.

Nous devons trouver du personnel que l'on qualifie via des formations pour les réinsérer justement dans le milieu du travail. Nous avons besoin de beaucoup de main d'œuvre, énormément de main d'œuvre, puisque les pics de chantier sont estimés à 500 personnes. Nous devons savoir comment articuler pour que tous les projets qui vont sortir de terre en même temps puissent justement être bien phasés pour que ça soit fluide d'un point de vue trafic routier, transport, mais aussi d'un point de vue main d'œuvre, et que ça puisse bénéficier au territoire. Il y a beaucoup d'enjeux sur le thème des retombées locales et de l'emploi en lien avec ce projet, mais également en lien avec les autres projets qui verront le jour ces prochaines années. Voilà c'était un petit aparté.

**Thierry MAQUAIRE – modérateur :** Alors je prends encore 3 questions et après on passe aux enjeux environnementaux.

**Pierre COURTIADÉ – ADEME :** Je vais principalement parler de gestion d'argent public, en citant une note de proposition relative au ZNI – Zone Non Interconnectée – de la CRE datant de janvier 2018. Je vais m'appuyer sur ces propositions, ces questions posées par la CRE (Commission de régulation de l'énergie).

La première c'est : une attention particulière doit être portée à l'adéquation de l'évolution du parc de production avec la consommation et la durée de vie des moyens de production pour éviter une situation de surcapacité durable et les importants coûts échoués qui en découlent. Les coûts échoués ce sont des coûts d'investissement, puisque l'investissement est dans tous les cas compensé qu'il y ait production ou pas.

Pour la Guyane, la CRE écrit que son remplacement constitue une priorité. « Son dimensionnement, tant en termes de puissance unitaire que de nombre de machines, doit en particulier tenir compte des objectifs de développement de la filière biomasse (encore à ses débuts mais objet d'importantes ambitions économiques), afin d'éviter un surdimensionnement durable du parc ». Enfin concernant le gaz, ce qui a été évoqué : « de tel surinvestissement ne peuvent se justifier que si le nombre d'heures pendant lesquelles les centrales sont appelées n'est pas substantiellement dégradé sur leur durée d'amortissement, par la mise en service d'autres moyens. À défaut elle constituerait un coût échoué supplémentaire ». Hors, dans la PPE, il est prévu aussi (et vous le mentionnez d'ailleurs dans la présentation téléchargeable en ligne), un important développement des énergies renouvelables qui à termes, ce sont les simulations qu'on a fait en 2015 en prenant les scénarios de la PPE et en les dégradant un peu sur leurs délais de réalisation, pourrait permettre de produire environ 85-90% de l'énergie du littoral guyanais à l'horizon 2028-2030. Ça veut dire qu'on aurait 10-15% de l'énergie qui

serait produite par cette unité thermique. Elle va être mise en service en 2023, et qu'en 2028-2030 elle va très peu tourner. Donc elle va engendrer de très importants coûts échoués.

La question devient : Comment limiter ces coûts échoués ? Il faut donc limiter les coûts d'investissement au maximum, et trouver des solutions pour limiter les coûts d'investissement. Là-dessus, la PPE et les études que nous avons faites prévoyaient un équilibre entre les moyens de base et les moyens de pointe. Les moyens de base sont des moyens coûteux à investir, les moyens de pointe sont moins coûteux en investissement. Ils présentent un autre avantage : ils ont une durée d'amortissement plus courte.

La CRE nous alerte sur le fait de faire attention à la durée d'amortissement des outils. Un outil qui s'amortit sur 30 ans, alors qu'il est censé très peu tourner au bout de 10 ans, va s'arrêter. Il va servir en complément et en secours. Il faut investir dans des moyens qui sont peu coûteux en investissement. Hors, les choix techniques qui sont proposés ici, des moteurs diesel de 18MW unitaire, nous paraissent générés des coûts échoués importants. La CRE est très inquiète de cela, mais aussi l'inspection générale. La CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) a rédigé un rapport en novembre sur ces risques de surinvestissement et s'inquiète fortement. Un surinvestissement dans cette unité peut conduire à limiter des investissements dans les énergies renouvelables qui sont pourtant l'objet de la loi de transition énergétique. Ça c'est une inquiétude forte. On a besoin de comprendre le choix technique qui est fait, qui est une copie de la centrale de Corse qui ne nous semble pas du tout le bon choix, le bon équilibre, notamment entre des moyens de base et de pointe.

La CRE nous alerte sur le dimensionnement unitaire des moyens de production. Vous recopiez la centrale de Lucciana en Corse avec des unités de 18MW ou ce sont les mêmes unités qu'on va trouver aux Antilles. La Guyane consomme deux fois moins que ces zones-là. Ces unités pour la Guyane, selon nous et selon l'expert international que nous avons fait travailler en 2015 qui est un ancien d'EDF et qui donc s'y connaît sur le sujet, Pierre Savary, ne sont pas adaptées. Pour lui, il conseillait d'avoir des moteurs entre 8 et 12MW. Pour lui, les moteurs de 18MW étaient trop élevés. Il avait vérifié auprès du constructeur qui possédait des moteurs dans la même gamme et plus petit. Nous avons plutôt conseillé d'être sur 8 moteurs de 8MW pour avoir 60MW en base et le reste avec des moyens de pointe, c'est-à-dire 3 turbines à combustion de pointe. Ça peut être effectivement 5 moteurs de 12MW, mais il ne faut pas dépasser 12MW.

Vous êtes sur un choix qui va générer des besoins de réserve tournante, c'est-à-dire des besoins de moyens qui vont tourner à vide pour être capables de reprendre la puissance en cas de coupure, des moyens qui vont générer des coûts du fait qu'on va faire tourner des moteurs à vide, les user, qui vont générer aussi des surcoûts de fonctionnement. C'est un choix qui nous paraît peu optimisé sur le plan économique et nous attendons des vraies études justifiant cet équilibre entre la base et la pointe et la taille des moteurs.

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI** : Il y a un des points que j'ai identifié et sur lequel je souhaiterais apporter des éléments de réponse.

On prévoit, à l'horizon 2023, +40MW de biomasse. Vous sous-entendez dans vos propos que le dimensionnement de la centrale du Larivot pourrait compromettre le développement de ces énergies renouvelables et notamment de la biomasse. Nous, on n'a pas cette vision. On a une vision disant que la nouvelle centrale et la biomasse sont compatibles. C'est-à-dire que la nouvelle centrale du Larivot ce sont de moyens de base garantie et la biomasse c'est de énergie renouvelable garantie. Il y a une ordonnance de 2016 relative au développement des énergies renouvelables qui dit qu'il y a

une priorité d'enlèvement. C'est-à-dire qu'entre la biomasse et le thermique il y aura toujours une priorité d'enlèvement de la biomasse.

Nous, gestionnaire de réseau de distribution, on priorisera l'appel de fonctionnement de la biomasse. Pour nous le dimensionnement du Larivot ne compromettra pas la biomasse.

Sur le dimensionnement à l'horizon 2023, notre bilan aujourd'hui c'est que la biomasse a du mal à se développer. Il y a un retard, il y a un seul projet qui est bien avancé de 5MW à Cacao. Il en reste 35 autres. Ça va mettre du temps, c'est une filière qui doit se structurer.

**Pierre COURTIADÉ – ADEME :** C'est pour cela que j'ai parlé de simulation avec retard par rapport à la PPE qui était trop ambitieuse et trop optimiste. Je n'ai pas parlé de 2023 où effectivement il y a un besoin. J'ai parlé de 2028. Il faut des moyens de production thermique mais qui ne coûtent pas très chers en investissement pour pouvoir se permettre d'arrêter une partie ou de peu les utiliser dans l'année. Ce ne sont pas les mêmes moyens qui servent quelques centaines heures, ou 1 000-2000 heures par an, et les moyens qui vont servir 5 000-6 000 heures par an. C'est ce choix-là qu'il faut faire. De plus, je n'ai pas vu d'études technico économiques.

**Michel DUBOUILLE – élu de la mairie de Matoury :** Quel est le plan de gestion que vous faites au niveau environnemental si vous développez la biomasse ?

**Christophe ALFEREZ – directeur adjoint EDF SEI :** Nous ne sommes pas producteur de biomasse.

**Michel DUBOUILLE – élu de la mairie de Matoury :** Il ne faut pas vanter la biomasse n'importe comment parce qu'effectivement ça a un coût environnemental, et bien souvent c'est fait n'importe comment. On est sur une forêt primaire, donc qu'allez-vous faire en termes de biomasse ?

**Thierry MAQUAIRE – modérateur :** On parle de la centrale du Larivot, donc on va rester sur le sujet de la centrale du Larivot. Encore deux questions et après on passe aux enjeux environnementaux.

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Je peux juste apporter deux réponses. Parce que vous avez raison sur le dimensionnement et la nécessité de minimiser les coûts d'investissement de la centrale. Sur le coût d'investissement, vous avez parlé de moteurs plus petits ou de moteurs de capacité unitaire de 18 MW comme c'est prévu.

Sur l'aspect économique ensuite (ensuite il y a une justification de système), plus on a des moteurs d'une puissance élevée, plus on fait des économies d'échelle. En termes d'emprise on a parlé du remblai, mais on peut parler des process, du coût par kW installé. Plus on a des moteurs de taille importante, plus on fait des économies d'échelle et plus le coût en euros par kW installé est faible.

Effectivement dans la PPE, il y a une partie base qui est demandée de 80MW et une partie pointe de 40MW. Pour la solution base, l'optimal c'est de passer par des moteurs. Si on fait des moteurs pour la solution base, aujourd'hui ça veut dire qu'on installe tous les process qui sont liés aux moteurs. Donc ces process sont déjà là, et ils peuvent être utilisés et en grande partie réutilisés, pour la partie base si on décide de faire des moteurs. Le fait de faire des turbines à combustion pour de petite capacité, elles auront un coût en marginal, un coût en euros par kW qui sera assez similaire, seulement on sera obligé de créer d'autres process qui ne seront liés qu'aux turbines à combustion. En termes d'euros par kW on sera sur un coût plus élevé en différenciant les technologies.

Vous savez que les rendements des turbines à combustion qui seront installées dans ce cas-là est beaucoup plus faible que celui des moteurs. En termes de coût variable et d'émission de CO2 on sera

vraiment une solution beaucoup moins favorable que celle qu'on a choisie, c'est-à-dire une installation de moteurs.

**Pierre COURTIAGE – ADEME :** Mais pour quelques années seulement, avec une durée d'amortissement plus courte qui génère des coûts échoués plus faibles.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** Je suis désolé. La discussion technique vous pourrez la reprendre après, parce que sinon on va tourner autour de ça et vous ne serez jamais d'accord.

**Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury :** Je tiens à relever le fait que quand l'ADEME vous dit qu'on est en manque d'une étude technico-économique sur le projet vous opinez tous du chef. Je trouve ça assez inquiétant. A ce propos, je voulais savoir si ce projet avait reçu un accord de la CRE.

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** L'accord CRE intervient une fois qu'on a les coûts associés au projet. Pour avoir ces coûts, il faut avoir finalisé les appels d'offre qu'on est en train de lancer. Quand les différents appels d'offre seront terminés, quand on saura exactement combien va coûter la totalité de la centrale, là on ira voir la CRE. Par contre, ce qui est fait aujourd'hui de manière régulière, c'est qu'on les tient informés du développement du projet et ils suivent les choix qu'on fait. On discute avec eux sur ces aspects-là, et dès qu'on a des éléments économiques qui nous arrivent on les communique. Ils suivent le développement du projet.

**Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury :** Donc vous êtes pleinement informés de ce que l'ADEME dit quand elle cite cette note de la CRE qui dit que le projet est certainement surdimensionné.

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Nous on répond au besoin de la PPE.

**Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury :** J'avais une question concernant l'impact lié à l'oléoduc. J'ai bien vu que dans le scénario Sud, vous passez par la Crique fouillée qui est en partie sur notre commune, qui est une zone humide reconnue, qui est classée en ZNIEFF sur une bonne partie de son secteur. Je voulais savoir quel était la technique qui était pressentie sur un passage de ce type-là ? Est-ce que c'est bien la construction d'une digue avec pose de l'oléoduc au sein de la digue ? Si oui, quelle était la largeur pour la réalisation de cette digue sachant qu'on est sur un espace naturel sensible. Si jamais cette possibilité est envisagée, j'attire votre attention sur la nécessité de préserver la transparence hydraulique sur l'ouvrage.

**Caroline BAILLEAU – EDF PEI :** Concernant les faisceaux, à ce stade, si nous n'avons pas encore de résultat consistant par rapport au faisceau choisi, au tracé... nous savons d'ores et déjà par les recueils que nous avons des associations environnementales notamment mais pas uniquement, que le faisceau sud n'est pas le faisceau qui est privilégié. Ça peut déjà vous apporter quelques éléments rassurants. Nous ne savons pas encore quels seront les canaux au sein de ces fuseaux.

Par rapport à votre question sur le dimensionnement, je n'ai pas les éléments de réponse. Je ne peux pas vous donner des informations dont je ne dispose pas. Il vous est possible de poser des questions sur la plateforme informatique, votre question sera bien prise en compte. Nous essayons de répondre au fur et à mesure. Au retour des réponses de notre cabinet d'études Eureteq, nous pourrons vous répondre sur ce point-là.

**Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury :** Sur la méthode, c'est pose de la conduite sur la digue ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** On va consulter notre expert technique qui est en charge du sujet et on vous répondra sur le site.

**Caroline BAILLEAU – EDF PEI :** Il vaut mieux répondre quelques temps plus tard et vous donner une réponse qui soit pertinente et justifiée plutôt que de vous donner quelques éléments de réponse qui pourraient être potentiellement erronés.

**Participante :** EDF PEI a été choisi par la CTG pour répondre aux besoins énergétiques de la Guyane en respectant la PPE. La localisation a été actée, alors que beaucoup de personnes se posent des questions par rapport aux pratiques environnementales, aux nuisances sur les riverains, aux risques sécuritaires ... Il y a notamment des points d'interrogation sur les caractéristiques du projet dont nous n'avons que quelques réponses.

Je constate qu'il y a juste 3 consultations en moins d'un mois. Pourquoi avoir choisi de consulter la population sur un temps aussi court ? Quels ont été les moyens de communication de ces rendez-vous ? Par rapport à la consultation, quelle est la portée de nos interrogations surtout lorsqu'on n'a pas de réponse concrète.

Que vaut la consultation ? Est-ce que elle permettra de modifier le projet ou tout est déjà acté, même si ce projet est encore soumis à autorisation préfectorale pour tout ce qui est zone protégée, site historique protégé ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** La CTG n'a pas choisi EDF PEI pour développer ce projet. Depuis la loi de février 2000, il y a une concurrence totale qui a été installée sur le secteur de la production d'électricité. Toutes les sociétés de production d'électricité peuvent proposer, et sont libres de proposer un projet qui réponde au besoin de la PPE. Toutes les sociétés sont libres de venir proposer un projet.

Sur la concertation, le garant est là pour vérifier que nous apportons bien des réponses à toutes les questions posées sur les différents canaux. On a un certain nombre de questions qui sont venues par des canaux différents que les réunions publiques, notamment des envois de mail ou sur la plateforme internet. Toutes les réponses seront traitées et vous pourrez trouver toutes les réponses sur la plateforme internet.

**Participante :** Est-ce que ça va influencer sur le projet ou pas ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** On a parlé tout à l'heure de l'exemple de l'oléoduc. Sur cet atelier environnemental, il y a effectivement ce couloir, ce faisceau au sud, qui a été fortement critiqué. Aujourd'hui, il est remis en question. Ce ne sera sans doute pas le tracé retenu pour le futur oléoduc. Donc, oui la concertation a un impact sur le dimensionnement du projet et sur les aspects qui peuvent être encore changés.

Après nous on répond à la PPE. Donc toutes les propositions de remise en cause de la PPE, il faut les faire dans un autre cadre que cette concertation, par exemple dans le cadre de la négociation de la future PPE ou d'autres types d'échanges avec d'autres entités.

**Davy RIMANE – agent EDF Guyane :** Vous avez dit que plusieurs entreprises peuvent faire des propositions par rapport à cela. Est-ce qu'il y a eu un appel d'offre ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Aujourd'hui toutes les entreprises peuvent proposer un projet. S'il y a plusieurs projets, c'est la CRE qui analysera le projet le moins cher pour la collectivité. EDF PEI est la seule entreprise qui propose un projet, mais tout le monde est libre de le faire. Il y a eu d'autres cas sur d'autres PPE où il y avait plusieurs entreprises sur un projet. Dans ce type de cas, c'est la moins chère qui est retenue.

**Davy RIMANE – agent EDF Guyane :** C'est la CRE, c'est l'Etat ou c'est la CTG qui a lancé l'appel d'offre ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Ce n'est pas un appel d'offre sur une durée limitée. C'est une offre qu'on fait pour répondre aux besoins. Toutes les sociétés sont libres de proposer une offre et la CRE, ensuite, analyse les différentes offres et sélectionne l'offre qui a le coût le plus faible pour la collectivité et qui répond aux besoins.

**Davy RIMANE – agent EDF Guyane :** Quand on lit la délibération qu'a faite la CTG, elle ne donne pas un avis favorable, elle opte pour le Larivot. Qu'on se le dise clairement, le cadeau il est ficelé. Puisque même dans le delta de temps qui nous est imparti pour construire le projet, je ne vois pas comment à l'heure actuelle une autre entité pourrait venir et faire une proposition puisque par rapport à ce que la CTG a donné comme délibération, tout est acté.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** C'est ce qui a été dit au début dans la présentation.

**Davy RIMANE – agent EDF Guyane :** Non. Ce qui a été dit au début c'est que le projet doit se faire. Ce qui n'a pas été dit c'est que c'est PEI qui doit faire le projet. Le décret qui est sorti précise que Dégrad-des-Cannes doit être remplacé, ça ne dit pas qu'EDF PEI doit construire la centrale.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** Je pense qu'il y aura forcément des prolongations qui se joueront à cette soirée qui touche à sa fin.

## **QUESTIONS-REPONSES : Aspects environnementaux**

---

**Laurent KELLE – WWF :** Un petit mot sur le format de cette concertation. Nous, en amont on avait effectivement des questions qui n'étaient pas sur le projet lui-même mais sur les choix qui ont amené à ce projet. On en avait fait mention auprès du garant. Je me rends compte que nous ne sommes pas les seuls, loin de là.

Je trouve que ce format de concertation est vraiment sous-dimensionné par rapport aux types de questions qui ont été évoquées et qui vous amènent du coup à ne pas être en position pour répondre, puisque effectivement d'autres interlocuteurs auraient pu, plus sous un autre format, être associés. Ce n'est pas trop tard. En tout cas, on a vu tout le bénéfice d'un vrai débat public autour d'un autre projet en Guyane. On espère, même tardivement, que ce message pourra atteindre la CNDP qui a peut être du mal à mesurer le niveau nécessaire de concertation sur ce genre de projet. Pour revenir au projet en question, moi encore une fois j'ai autant de mal après 3h d'écoute à percevoir la pertinence de ce projet et à percevoir les outils d'aide à la décision, outils qui auraient pu être présentés pour conforter ou pas la pertinence de ces questions.

Ces questions sont d'autant plus renforcées par ce que j'ai entendu de l'ADEME. J'ai envie de demander à EDF de mettre à disposition les éléments de choix qui ont été étudiés en interne pour aider tout un chacun à comprendre le cheminement qui vous a amené aujourd'hui à proposer ce

projet. Notamment sur les questions du carbone. Vous annoncez -15% de carbone par rapport à des centrales précédentes. Là aussi, la question du carbone se pose sur la diversité des autres options de fourniture d'électricité, notamment en termes de biomasse, sur l'ensemble des choix disponibles. Et, sur la question carbone comment ce critère a pu être intégré dans votre modélisation en amont de la proposition de ce projet ?

**Caroline BAILLEAU – EDF PEI :** Pour ce qui est des échanges, bien évidemment, une concertation est une porte d'entrée. Nous sommes là pour vous donner de l'information, pour échanger. Tout ne va pas se terminer à la fin du mois. Par ailleurs, il faut savoir que nous avons beaucoup échangé avec différents acteurs du territoire avant même le lancement de la concertation.

Nous avons toujours prévu des ateliers bis, si jamais c'était nécessaire dans le cadre des échanges lors de la concertation. Nous sommes parfaitement ouverts au dialogue, que ce soit pendant la concertation ou en dehors. Ça ne sera pas une difficulté, on pourra tout à fait échanger par la suite sur l'ensemble du sujet.

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Je n'ai pas grand-chose à rajouter par rapport à ce qu'on a dit, par rapport ce qui a été dit sur le choix de l'ouvrage. Si un débat il doit y avoir sur le type de projet, effectivement ce n'est pas le sujet de cette concertation.

**Rémi GIRAULT - Guyane Nature Environnement:** Vous parlez régulièrement de collaboration avec des associations environnementales, ce serait pour savoir de quelles associations il s'agit ?

L'impact paysager on n'en a pas parlé. Il s'agit des paysages qui signent l'entrée sur l'île de Cayenne, des paysages emblématiques de Cayenne. Je viens de réaliser que vous possédez le village Palikour. Ça coûte combien un village amérindien ? Les habitants sont-ils au courant que vous possédez leurs terrains ? Vous possédez peut-être même leurs maisons.

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Il y a effectivement les installations du village amérindien qui seront sur le terrain. Encore une fois, ce qu'on peut vous dire, c'est qu'il n'y a aucune expropriation qui est prévue, il n'y a aucune valorisation du foncier qui est prévue. C'est un village qui existe depuis plus de 30 ans, il a son statut qui est le sien. EDF PEI, même en ayant acheté ce foncier, n'impactera pas ce village. Les habitants sont au courant. En termes de communication, on a eu une campagne. On a communiqué par radio, tv, affichage. On est aussi allé au plus proche des riverains, y compris de ce village et de toutes les habitations de proximité. Nous sommes allés distribuer des invitations pour les inviter à venir aux réunions. Donc oui ils sont au courant.

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** Au préalable, on est aussi allé les rencontrer quand on a commencé le projet. On a eu une rencontre avec eux sur le terrain.

**Caroline BAILLEAU – EDF PEI :** Concernant la question sur les associations. Il n'y a pas que des associations mais aussi des acteurs de l'Environnement. On a échangé avec le GEPOG, on a également fait du mailing et du phoning avec SEPANGUY, KWATA, la GNE. Nous n'avons pas eu de retour au niveau des mails. Ça s'est fait en amont, avant même toute concertation.

Dans le cadre de l'atelier Environnement, on a eu peu de participants. On a eu l'ONF, le CRPM, la DEAL, qui sont venus. On s'est dit que si jamais d'autres personnes étaient intéressées, notamment les associations environnementales, on est à disposition pour échanger sur le sujet.

Nous avons abordé le sujet de l'oléoduc par rapport au tracé, puisque ça nous permettait d'avoir de l'information, d'avoir un regard critique sur le potentiel emplacement des faisceaux. Nous avons également abordé le sujet des mesures ERC vu qu'on n'a pas encore finalisé cet aspect-là. On essaie de recenser de l'information en vue d'aboutir à notre dossier ERC pour le déposer au second semestre. Nous avons abordé le sujet de l'intégration paysagère, c'était l'occasion de prendre des informations et d'avoir des recommandations.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** On va prendre la dernière question qui est celle de madame.

**Participant :** Sur l'impact paysager il y a une question qui a été posée et il n'y a pas eu de réponse.

**Caroline BAILLEAU — EDF PEI :** Je viens d'y répondre justement. Nous avons déjà eu de premières bribes d'information. Il faut savoir que nos soumissionnaires sont en contrat sur cet aspect-là. Ils ont une obligation d'intégration paysagère.

**Christian ROUDGE — élu à la mairie de Matoury :** Sur le paysage il y a une commune aussi !

**Caroline BAILLEAU — EDF PEI :** Oui, oui. Nous n'avons absolument pas encore finalisé le sujet. Justement nous sommes en train de concerter, c'est-à-dire d'échanger, pour avoir des recommandations, pour avoir des propositions mais également des critiques sur le sujet. Rien n'est figé, loin de là.

**Participant :** Dans votre présentation, vous affirmez avoir des retours avec des associations, de travailler en parallèle avec des associations. Là vous dites que c'est en train de se faire, qu'il y a encore quelques problèmes de communication avec des associations qui ne sont pas venues vous voir. Il y a une nuance sur la présentation qui est : « c'est fait » et « c'est en cours ».

**Caroline BAILLEAU — EDF PEI :** Nous avons commencé les échanges il y a plusieurs mois de cela, nous continuons puisque ce ne sont pas des sujets qui sont figés. Comme je l'ai dit précédemment, nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ces divers sujets.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** Comme vous avez pu le constater les  $\frac{3}{4}$  de la salle sont partis, donc on va prendre une dernière question.

**Participant :** On est toujours là nous.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** Vous pourrez continuer en face à face, prendre des rendez-vous, mais il y a un moment où il faut que ça s'arrête. Vous êtes d'accord avec moi.

**Anaïs LEFARD - participante :** Je pense qu'en effet un atelier bis serait une très bonne chose. Je m'excuse pour la SEPANGUY qui n'aurait pas répondu présente, on n'a pas reçu l'information. En l'occurrence, je trouve ça exagéré de dire qu'on travaille en concertation avec des associations, si elles n'ont pas répondu que ce soit de leurs fautes ou dû à un problème de communication. Je pense qu'il n'y a que le GEPOG qui a répondu présent et heureusement. Vous avez beaucoup parlé de réduction d'émission de CO<sub>2</sub>, mais vous ne donnez pas de chiffre sur la valeur de ces émissions. Ça serait très intéressant de les avoir. Peut-être qu'elles sont présentes sur le site internet, mais je n'en ai pas l'impression.



**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Elles ne sont pas dans le dossier. Vous êtes à 0,6 tonnes par MWh en émission.

**Participant :** Est-ce que ça peut être rajouté dans le dossier ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Oui bien sûr, je le note et on le mettra dans le dossier sur la plateforme.

**Arthur LAUNEAU – Ancrage Guyane:** NOX et poussières aussi ?

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Oui la totalité.

**Anaïs LEFARD - participante :** Merci pour ce complément. Alors, l'autre partie qui m'interroge, ce sont les mesures d'évitement et compensation. Vous avez mis les mêmes zones en évitement et compensation. Normalement ce n'est pas censé être les mêmes mesures, mais vous l'avez expliqué et c'est très intéressant. Concernant la réduction vous en avez parlé avec le transport, c'était très intéressant également.

En termes de compensation, vous avez parlé de faire des zones sanctuaires et peut-être pour ça utiliser des experts locaux. Cette gestion de zone sanctuaire aura un coup. Est-ce que c'est prévu dans les mesures de compensation que vous payez la gestion de ces sites ? Est-ce qu'il y a d'autres mesures compensatoires prévues ?

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** On financera bien entendu le plan de gestion sur la totalité de l'exploitation de la centrale. Elle est prévue pour un minimum de 25 ans. On financera les acteurs.

**Participant :** Et le gestionnaire qui va avec ?

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** Bien entendu. Nous, nous ne sommes pas experts en plan de gestion, donc on financera les acteurs qui ont cette spécialisation.

**Anaïs LEFARD - participante :** Tout ça c'est que pour 25 ans ! Je pensais que c'était au moins 40, déjà que ce n'est pas beaucoup.

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** C'est la durée initiale. Après une centrale comme Dégrad-des-Cannes ça fait 40 ans qu'elle fonctionne.

**Rémi GIRAULT - Guyane Nature Environnement:** On espère que la transition énergétique se mettra en place avant.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** Bien, merci. Evidemment il était difficile de répondre à toutes les questions et toutes les interrogations. J'espère qu'il y aura une suite.

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** Je vais simplement vous dire ce qui a été dit préalablement. On reste tout à fait ouvert pour discuter avec certains d'entre vous à travers le site ou dans nos locaux. Venez nous rendre visite et on pourra en discuter

**Arthur LAUNEAU – Ancrage Guyane:** Est-ce que vous pouvez utiliser le créneau du 3 juillet pour mettre un atelier supplémentaire ? Vous aviez prévu dans le calendrier du débat un joker. Est-ce que vous engagez ce soir à organiser un atelier supplémentaire le 3 juillet ?

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** On va prendre vos adresses, parce qu'on fait beaucoup de mailing aux associations environnementales, et a priori ça n'arrive pas. Donc, ça veut dire que les coordonnées que nous avons sont sûrement erronées. On avait prévu, et on l'a relancé sur le précédent atelier environnemental, de faire une nouvelle réunion avec des associations le 26, on a de nouveau eu aucun retour.

**Emile DESSE - chef de projet EDF PEI :** Si vous êtes dispo le 27, on le fait.

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** On avait devancé cette demande, notamment lors du précédent atelier environnemental puisqu'on n'avait pas d'association qui était venu.

**Participant :** Les riverains du village Palikour n'ont pas reçu de flyer, peut-être que c'est tombé dans la mauvaise boîte aux lettres. Pour avoir discuté avec certains riverains des environs, ils n'ont rien reçu. Point d'interrogation également par rapport à la communication. On voit bien que la salle est presque vide. Il y a un problème de communication sur ce projet-là qui est évident.

**Alexandre SENDELIN – directeur de projet EDF PEI :** Pourtant on en a distribué un certain nombre qui se sont cumulés aux informations radios, TV.

**Thierry MAQUAIRE — modérateur :** Par expérience, sur des enjeux comme la RN1 ou ce genre de chose, par exemple on peut prendre la ville de Macouria, dans les ateliers on fait beaucoup de communication et à l'arrivée il y a très peu de monde qui vient.

Ce n'est pas que ça soit EDF ou d'autres, mais personne ne voit les affiches, personne ne lit le France Guyane, personne n'écoute la radio.